

DS 3 1ere 4 – HISTOIRE - HIS 2.1 et HIS 2.2

2 heures

Vous traiterez UN des deux sujets, au choix...

SUJET I

En quoi la deuxième république et le second empire illustrent-ils la difficile entrée de la France dans l'âge démocratique ? Vous reprendrez chronologiquement cette évolution en évoquant d'abord la IIe République puis le II^e Empire.

SUJET II

Après avoir présenté les documents, vous montrerez en quoi consiste l'action de la France aux côtés du Piémont-Sardaigne au début de l'unification italienne. L'analyse des documents constitue le cœur de votre travail, mais nécessite pour être menée la mobilisation de vos connaissances. Vous montrerez dans un premier temps l'engagement de la France auprès de son voisin et dans un deuxième temps les conséquences de cet engagement ainsi que la suite de l'unification jusqu'en 1870.

Document 1 : Convention secrète entre Victor-Emmanuel II et Napoléon III (1858)

« L'état critique de l'Italie étant de nature à faire prévaloir des complications qui pourraient donner au Piémont des raisons légitimes d'invoquer l'appui de la France, l'empereur des Français et le roi de Sardaigne ont résolu de se concerter d'avance en prévision des dites éventualités, et après en avoir délibéré, sont convenus des articles suivants : Art. 1er Dans le cas où par la suite d'un acte agressif de l'Autriche la guerre viendrait à éclater entre S.M. le Roi de Sardaigne et S.M. l'Empereur d'Autriche, une alliance offensive et défensive sera conclue entre S.M. l'Empereur des Français et SM. Le Roi de Sardaigne. Art. 2 Le but de l'alliance sera d'affranchir l'Italie de l'occupation autrichienne, de satisfaire aux vœux des populations et de prévenir le retour des complications qui auraient donné lieu à la guerre et qui mettent sans cesse en danger le repos de l'Europe, en constituant, si l'issue de la guerre le permet, un Royaume de Haute Italie de onze millions d'habitants environ. Art. 3 Au nom du même principe, le duché de Savoie et la province de Nice seront réunis à la France. Art. 4 Quel que soit le recours des événements auxquels la guerre pourrait donner lieu, il est expressément stipulé, dans l'intérêt de la religion catholique, que la souveraineté du pape sera maintenue [...]. »

Fait en double original à Turin et à Paris en décembre 1858.

Document 2 : dessin de 1860 – Manuel Histoire p 149 “le Traité de Turin vu d'Italie - A gauche : Napoléon III – A droite : Garibaldi donnant des coups de bâton à un soldat autrichien – Caricature sur le traité du 24 mars 1860, dessin de Delfico, 1860, Milan

”

